



Procès-verbal de la Commission loisirs, sports et vie communautaire tenue à la Salle des comités, de la Maison du Citoyen, secteur Hull, le mercredi 19 mai 2004, à 19 h.

**PRÉSENCES : Membres**

M. Richard Jennings, président et conseiller  
M. André Levac, vice-président et conseiller  
M<sup>me</sup> Thérèse Cyr, conseillère, district 10  
M<sup>me</sup> Héléne Rollin, citoyenne  
M. Sylvain Pamerleau, citoyen  
M. Denis Langevin, citoyen

**Ressources internes :**

M<sup>me</sup> Agathe Lalande, chef de division – Vie communautaire  
M<sup>me</sup> Céline Farrell, responsable loisirs, Centre de services Buckingham/  
Masson-Angers  
M. Gilles Desjardins, responsable loisirs, Centre de services Hull  
M<sup>me</sup> Nicole Croteau, responsable loisirs, Centre de services Aylmer  
M. Paul Nicole, coordonnateur, Centre de services Hull

**Secrétaire**

Mona Gravel

**ABSENCES :** M. Lévis Brazeau, citoyen  
M. Robert Bob MacMillan, citoyen  
M. Malcolm Corcoran, citoyen  
M. Pierre Perron, citoyen  
M. Louis-Paul Guindon, directeur, Module culture et loisirs  
M. Luc Bard, directeur, Service loisirs, sports et vie communautaire

**DISTRIBUTION :** Aux membres de la Commission loisirs, sports et vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

**1. OUVERTURE**

Monsieur Richard Jennings débute la séance à 19 h et souhaite la bienvenue à tous.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jennings mentionne l'ajout de deux items à l'ordre du jour.

### **CL SVC-2004-027      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denis Langevin

Appuyé par Hélène Rollin

D'accepter l'ordre du jour en y ajoutant les deux points suivants :

- Programme de soutien aux initiatives du milieu – Volet 2
- Mise à jour – Politique familiale

**Adoptée.**

## **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2004**

À la page 5 de 9, au point 4, dernier paragraphe, remplacer le dernier mot « conseil » par « Commission ». La correction sera effectuée et les membres de la Commission s'accordent avec le contenu du procès-verbal.

### **CL SVC-2004-028**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2004**

Il est proposé par Sylvain Pamerleau

Appuyé par André Levac

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril 2004.

**Adoptée.**

## **4. DEMANDES DE SUBVENTION**

### **Programme de soutien aux initiatives du milieu – Volet 1 (Projet de partenariat)**

Suite au document qui avait été remis aux membres de la Commission « Rapport d'analyse – Programme de soutien aux initiatives du milieu – Volet 1 », M. Pamerleau demande des commentaires pour chacun des projets présentés et d'énumérer les grands critères pour l'analyse des demandes.

Suite aux discussions, M<sup>me</sup> Lalande trace un tableau des grandes lignes du programme. Cependant, M. Jennings mentionne que les critères d'évaluation et les paramètres devront être vus par les membres de la Commission et devront être entérinés par les membres du conseil municipal.

Mme Rollin mentionne également le manque de détails sur les projets dans le rapport.

Mme Farrell énumère l'objectif du programme ainsi que les paramètres qui ont servi à l'évaluation de chaque demande. Pour chacun des projets cités au rapport, elle donnera un bref résumé du projet pour le bénéfice de la Commission.

Les membres présents auraient aimé connaître le montant total estimé pour chacun des projets. Une correction sera apportée au tableau et une copie sera acheminée à chacun des membres de la Commission.

### **Au point 13 – Espoir Rosalie**

Suite au dépôt du projet tel que proposé, l'étude a démontré que cet organisme ne rencontre pas un des critères, soit le « partenariat ».

Les membres de la Commission demande à M<sup>me</sup> Farrell de vérifier auprès de l'organisme s'il y a des partenaires impliqués dans leur projet. Si oui, lui accorder la subvention de 2 500 \$. Sinon, tenter de diriger Espoir Rosalie vers des organismes qui pourraient leur venir en aide d'une façon quelconque.

En relation avec les projets Comité vie quartier Pointe-Gatineau et Moulin des Pionniers ainsi que Comité école et milieu en santé Ste-Maria Goretti », M<sup>me</sup> Farrell explique le libellé du projet aux membres. Après discussion, M<sup>me</sup> Cyr demande à ce que l'on change les termes « Agente de projet » pour « Animation du milieu ».

Les membres s'accordent à l'effet que dans le dépôt de projets, il faudra orienter les organismes à bien identifier des projets précis, de bien clarifier les besoins et de bien les expliquer.

#### Au point 21 – Relais Plein Air du parc de la Gatineau

Les membres s'accordent avec le montant proposé, cependant il est demandé d'aviser l'organisme d'inclure une clause à l'effet que si le projet tombe à l'eau, les équipements qui auront été achetés pour le projet seront récupérés par la Ville.

#### CL SVC-2004-029

#### PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU – VOLET 1 – VERSEMENT – SUBVENTION

Il est proposé par Hélène Rollin  
Appuyé par Denis Langevin

Recommande de verser l'aide financière demandée par les organismes en regard au « Rapport d'analyse – Programme de soutien aux initiatives du milieu – Volet 1 » déposé à la Commission loisirs, sports et vie communautaire, avec révision pour l'organisme Espoir Rosalie.

**Adoptée.**

#### MEUTE 28<sup>ième</sup> ST-GRÉGOIRE

M<sup>me</sup> Farrell explique que dans l'ex-ville de Buckingham, la Meute 28<sup>ième</sup> St-Grégoire recevait annuellement une subvention de la Ville de l'ordre de 1 280 \$, dans le but de soutenir l'organisation de leurs activités. La Ville a reconduit cette subvention en 2002 et 2003.

Lors de l'étude des subventions pour le soutien aux organismes sportifs et communautaires le 14 janvier 2004 par la Commission loisirs, sports et vie communautaire, la troupe n'avait pas acheminé de demande de financement compte tenu d'un changement d'administrateurs au sein de leur conseil d'administration.

Depuis, l'organisme a complété en bonne et due forme sa demande de subvention et l'a acheminée à la Ville de Gatineau.

Après l'étude de la demande, il est demandé de verser à l'organisme un montant de 1 280 \$.

#### CL SVC-2004-030

#### VERSEMENT – SUBVENTION – MEUTE 28<sup>ième</sup> ST-GRÉGOIRE

Il est proposé par Sylvain Pamerleau  
Appuyé par Thérèse Cyr

De verser une subvention de fonctionnement au montant de 1 280 \$ à l'organisme Meute 28<sup>ième</sup> St-Grégoire.

**Adoptée.**

**POINTS AJOUTÉS :**

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU – VOLET 2**

(Projet d'événements de masse)

M<sup>me</sup> Lalande brosse un tableau de ce qui se fait présentement et explique les recommandations du vérificateur général. Suite à l'analyse des demandes par le comité composé de fonctionnaires, les organismes étaient informés du montant accordé ainsi que du type de dépenses pour lesquelles l'aide était consentie. Pour recevoir la contribution municipale, les organismes devaient produire un rapport d'activités et déposer les factures originales pour justifier le remboursement.

Or, suite aux recommandations du vérificateur général, il appert que toute contribution municipale à un organisme est considérée comme étant une subvention et doit être soumise à l'approbation du conseil municipal. Donc, pour cette raison, le Programme de soutien aux initiatives du milieu devrait être soumis à la Commission autant pour le volet 2 - Événement collectifs que ceux du volet 1- Projets de partenariat.

M. Langevin soulève que les éléments du volet 2 sont beaucoup plus liés à une question de mécanisme de contrôle et que ce n'est pas le rôle de la Commission. Il suggère donc que les projets volet 2 soient directement acheminés au conseil municipal pour approbation.

**POLITIQUE FAMILIALE**

M<sup>me</sup> Lalande tient à informer les membres que la réalisation de groupes de discussions sera complétée à la fin mai. Suite à la saisie de données, un rapport d'étape sera soumis régulièrement à la Commission.

Pour ce qui traite de la Politique loisirs, sports et vie communautaire, on mentionne la rencontre de travail qui aura lieu le 26 mai prochain, à la Salle des comités. L'heure de la séance est changée pour 17 h au lieu de 19 h. M. André Thibeault de l'Université du Québec à Trois-Rivières sera présent afin de nous faire connaître son expertise dans le domaine.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CLSVC-2004-031**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Denis Langevin  
Appuyé par Sylvain Pamerleau

De lever la séance à 21 h 30.

**Adoptée.**

---

**Président**

---

**Secrétaire**